

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2019

8/3 – CONVENTIONNEMENT L.E.A. AVEC LA CAF

Il est proposé de maintenir le barème des participations familiales en heure/enfant défini ci-après pour l'ensemble des périodes extrascolaires et périscolaires de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements excepté le LALP (Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité) à compter du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019, dans l'objectif du renouvellement de la convention d'objectif et de financement L.E.A. avec la CAF du Nord.

Quotient Familial	TYPE D'ACCUEIL / ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR (ACM)			
	Mercredi	ACM Extrascolaire	Périscolaire, péricentre et mercredi matin	Séjours Accessoires
0 – 300 €	0.186	0.213	0.25	0.213
De 301 à 369 €	0.213	0.244	0.25	0.244
De 370 à 430 €	0.213	0.244	0.45	0.244
De 431 à 460 €	0.252	0.288	0.45	0.288
De 461 à 499 €	0.301	0.344	0.45	0.344
De 500 à 570 €	0.377	0.431	0.60	0.431
De 571 à 600 €	0.427	0.488	0.60	0.488
De 601 à 640 €	0.459	0.525	0.60	0.525
De 641 à 700 €	0.477	0.545	0.60	0.545
Repas compris	Non	Oui	Non	Non

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- informer la CAF de toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération,
- signer la convention L.E.A. avec la CAF du Nord.